

PORTANT TRANSFERT DE CREDITS BUDGETAIRES EXERCICE 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- La Constitution ;
- La Loi L /2012/012/CNT du 06 août 2012, portant Loi Organique Relative aux Lois de Finances ;
- La Loi L/2020/0029/AN du 30 décembre 2020, portant Loi de Finances pour l'année 2021 ;
- Le Décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013, portant Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique ;
- Le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 janvier 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 janvier 2021, portant structure du Gouvernement ;
- Les Décrets D/2021/017-018-024-028/PRG/SGG des 19, 21, 23 et 27 janvier 2021 et D/2021/082/PRG/SGG du 19 mars 2021, portant respectivement composition partielle du Gouvernement ;
- Le Décret D/2021/118/PRG/SGG du 29 avril 2021, portant nomination d'un membre du Gouvernement ;
- Le Décret D/2021/201/PRG/SGG du 11 juin 2021, portant attributions et organisation du Ministère du Budget ;

Sur proposition du Ministre du Budget

DECRETE

Article 1er :

est autorisé le transfert de crédits d'un montant de **six milliards francs guinéens (6 000 000 000 FG)** entre les lignes des Titres III « Dépenses de Biens et Services » et « Dépenses d'Investissement » du budget de la Direction Générale des Douanes du Ministère du Budget, suivant le tableau ci-après :

Sous-Section	N	T	C	A	P	SP		Crédit Initi	Crédit Actue	Annulation	Ouverture	Cre
							Ministere Du Budget					
160061000000							Direction Générale des Douanes-Service Centraux					
	2	3	9	9	99	00	Autres Dépenses Diverses	6 813 086 000	6 813 086 000	6 000 000 000		
160061000000							Direction Générale des Douanes-Service Centraux					
	2	5	1	1	11	10	Installation Technique Et Agencement	100 753 000	100 753 000		6 000 000 000	
Totaux									6 913 839 000	6 000 000 000	6 000 000 000	6

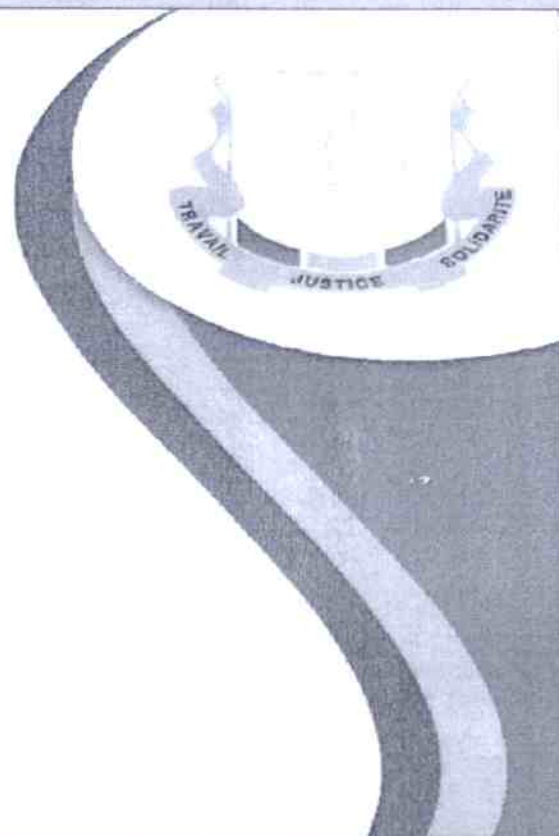
OSCE

OSCE	64	Ministère du Budget
OSCE	000	Programme Par Défaut
OSCE	160061000000	Direction Générale des Douanes-Service Centraux
OSCE	3	Depenses De Biens Et Services
OSCE	9	Depenses Diverses
OSCE	9	Autres Dépenses Diverses
OSCE	99	Autres Dépenses Diverses
OSCE	00	Autres Dépenses Diverses
OSCE	000	Ressources propres
OSCE	000	BUDGET GENERAL

OSCE	6 813 086 000
OSCE	6 813 086 000
OSCE	0
OSCE	0
OSCE	0
OSCE	0
OSCE	0
OSCE	0

OSCE	Credit Initial :	
OSCE	Montant reserve :	0
OSCE	Projet D'engagement :	0
OSCE	Type de credit :	L
OSCE	Montant Delegation :	0
OSCE	Ligne bloquee :	N
OSCE	Montant Apad :	0
OSCE	Date Fin :	
OSCE	Montant Regie :	0
OSCE	Periode regul :	
OSCE	Montant Bloque :	0
OSCE	Pourcentage regul :	
OSCE	Date Fin :	
OSCE	Code de regulation :	51

ES



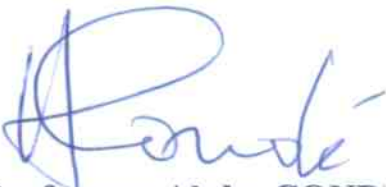
montant du transfert permettra l'acquisition et l'installation de trois (3) ponts basculants sur les frontières terrestres en faveur de la Direction Générale des Douanes, au titre de l'exercice 2021.

Article 3 :

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Budget, sont chargés chacun de ce qui le concerne de l'application des dispositions du présent Décret.

Article 4 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

03 AOUT 2021
Conakry, le


Professeur Alpha CONDÉ

COPIES:

Président	2
Vice-Président	2
Ministres	2
Secrétaire Général	2
Directeur Général	2
Directeur des Finances	2
Directeur du Budget	2
Archives	2/18